

hommes publics, ou qu'ils ne doivent pas être prêts en tous temps, lorsqu'ils sont appelés à remplir les devoirs publics qui leur sont assignés; cependant il leur convenait mieux de laisser leurs occupations particulières à certaines saisons de l'année plutôt qu'à d'autres; par conséquent c'est une satisfaction pour nous que cette époque ait été choisie pour réunir le Parlement. Ce doit être une source de satisfaction pour le peuple de ce pays—il croit qu'il peut parler avec un degré d'assurance considérable sur ce point—de savoir que l'organisation de la police du Nord-Ouest avait eu l'excellent effet de supprimer le trafic ruineux des liqueurs enivrantes avec les Indiens—un trafic qui était ruineux non-seulement pour l'homme rouge, mais pour une grande partie de l'humanité. C'est un fait dont tout le pays doit s'enorgueillir, que notre police du Nord-Ouest—un détachement de notre armée, pour ainsi dire—a si bien réussi à supprimer ce trafic et à mettre l'ordre où régnait le désordre. Concurremment aussi, il est très-agréable d'observer que la négociation d'un traité avec les Indiens de notre Nord-Ouest a été si heureusement consommée. Cela nous permet, tra d'inviter l'immigration à ce territoire si étendu, et de donner l'assurance aux colons désireux de s'y établir, que les Indiens ne leur causeraient aucun trouble, à raison de l'entente la plus cordiale qui régnait entre eux et leurs frères de la race blanche. L'adresse référerait ensuite à la probabilité de l'introduction d'une mesure pour l'établissement d'une Cour Suprême. C'est un sujet qui, dans des occasions précédentes a été l'objet de l'attention de la Chambre, et personne ne peut douter de sa vaste importance. Les lois sont lettre-morte à moins qu'il y ait des cours pour leur donner effet, et dans son humble opinion, une cour comme celle que l'on propose d'établir, est très-nécessaire dans un pays doté d'une constitution comme la nôtre. Nos législatures fédérale et locales ont des fonctions et des juridictions distinctes et séparées; et il est nécessaire d'avoir une Cour Suprême afin de définir les limites de leurs juridictions respectives, afin que, d'une part, les droits de ce Parlement ne soient pas envahis, et que, de l'autre, les droits des législa-

tures locales soient respectés. Un autre sujet sur lequel l'attention de la Chambre a été dirigée dans l'adresse, est un sujet qui offre de grandes difficultés. Il fait allusion à l'insolvabilité. Dans son opinion, une loi de banqueroute est nécessaire dans ce pays. La mesure qui a été en force depuis plusieurs années est loin d'être parfaite, et l'on ne pouvait s'attendre à autre chose, car ce n'est que par l'expérience du fonctionnement d'une mesure comme celle-là, qui comporte tant de détails pratiques, qu'une mesure satisfaisante pouvait plus tard être formulée. Profitant de l'expérience du passé, il n'avait aucun doute que la loi actuelle pouvait être amendée, au grand avantage de tout le pays. Personne ne peut nier cette proposition—qu'une loi d'insolvabilité, devrait, si cela est possible, protéger l'honnête commerçant qui tombe sous le coup du malheur, à raison de circonstances indépendantes de son contrôle, et lui présenter l'opportunité de repartir à neuf, dégagé de ses obligations antérieures; mais, d'un autre côté, la loi devrait être faite de façon à ne pas offrir une protection au commerçant malhonnête. Au contraire, le commerçant qui fait la déshonorante tentative de se dégager de ses obligations en se déclarant insolvable, devrait être assujéti à une punition. Dans son opinion la loi actuelle est plus dispensieuse qu'elle ne devrait être, et il croit, à la lumière de l'expérience passée, que l'on pourrait trouver un moyen plus économique d'administrer les successions des insolvables. Un autre sujet sur lequel on appelle notre attention, c'est celui du chemin de fer du Pacifique du Canada. C'est certainement une bien grande entreprise, qui, pour les premiers temps, ne sera pas un succès commercial, quoiqu'il faille espérer qu'elle le deviendra en fin de compte; mais c'est une entreprise nationale, de nature à lier ensemble les peuples de toute cette Puissance, et à leur faire sentir qu'elle ne sont qu'un seul peuple. Il est content d'apprendre que cette grande entreprise est poursuivie avec vigueur par la présente administration, et il espère que celle-ci recevra un support libéral et généreux de la part de cette Chambre pour cette œuvre importante, aussi longtemps qu'elle l'exécutera d'une manière